

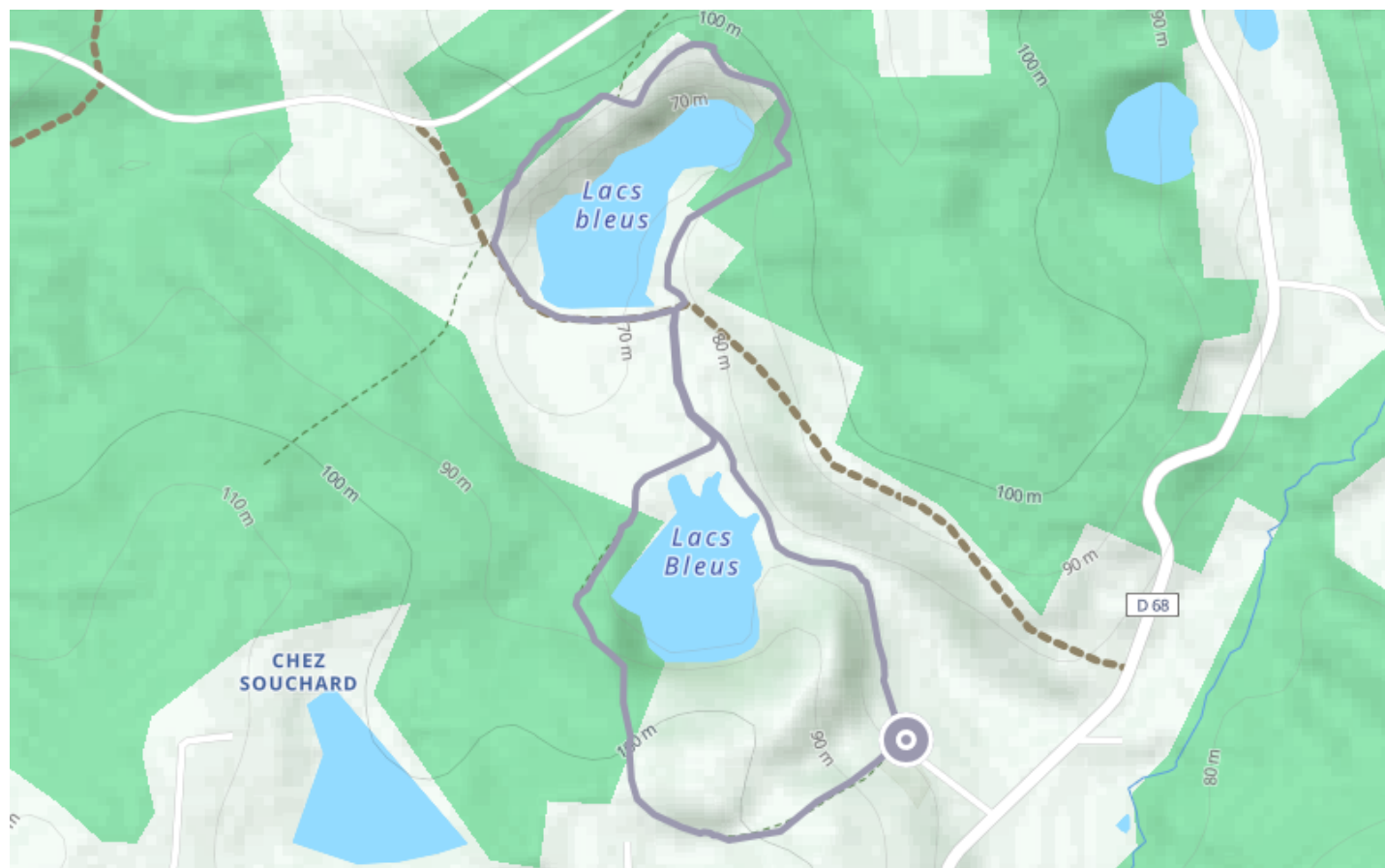
Sentier de randonnée des carrières de Guizengeard

À pied

0 min

3.20 km

© **Départ** 1465 Route des Templiers
16480, Guizengeard



Descriptif

Les panoramas sont insolites, alternant entre milieux boisés et espaces ouverts offrant des points de vue remarquables.

Les espaces ouverts sont majoritairement composés de landes aux bruyères et ajoncs colorés mais également de zones humides, inondées en hiver. Malgré le pH très acide de l'eau (pH inférieur à 3, équivalent à du vinaigre), rendant le développement de la vie aquatique difficile, le site est fréquenté notamment par la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie.

Les anciens fronts de taille, qui surplombent les plans d'eau, sont parfois spectaculaires et créent des paysages très singuliers. Si leur caractère meuble confère à ces falaises un vrai danger puisque de nombreux glissements de terrain s'observent chaque jour, il permet aussi aux Guêpiers d'Europe d'affectionner tout particulièrement ce site. Haut en couleur, cet oiseau migrateur arrive d'Afrique aux beaux jours pour nicher dans ces falaises. Le piétinement en haut de falaises, entraînant leur affaissement, une fréquentation trop importante dérangeant les nichées et l'usage de drone qui limite le nourrissage des petits par les adultes, sont autant de menaces qui pèsent sur l'espèce à Guizengeard.

Si les forêts sont dominées par le Pin maritime, c'est qu'il y a été planté par l'ancien carrier. Des travaux sont entrepris régulièrement pour convertir ces plantations en boisements mixtes en privilégiant la dominance des feuillus (chênes, châtaigniers). Mais il faudra être patient pour l'atteinte de cet objectif car la forêt évolue lentement.

Ce site est géré par le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine et classé au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Charente. La nature étant fragile, il est également règlementé par un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB 16-2021-06-04-00001). La baignade (ou tout autre activité nautique), les feux, le camping, le survol de la zone en drone, la cueillette ou encore les engins motorisés ne sont pas autorisés sur le périmètre de l'arrêté. Les chiens doivent être tenus en laisse et il est interdit de sortir des sentiers balisés, car le piétinement met à mal la végétation et la reproduction de certaines espèces. Votre comportement a une incidence importante sur le milieu naturel rare et fragile qui vous entoure. Il est donc primordial de respecter ces règles élémentaires pour le préserver.

Site non adapté aux personnes à mobilité réduite, et difficilement accessible aux poussettes.



Difficultés particulières

Site non adapté aux personnes à mobilité réduite, et difficilement accessible aux poussettes.

Charentes Tourisme
21 rue d'Iéna - 16000 ANGOULEME



Retrouvez ce parcours et bien d'autres
sur l'application mobile Loopi - balades & GPS

